

LE DOSSIER DU JOUR

La manifestation mondiale contre les violences faites aux femmes

"Orangeons" les Hautes-Alpes

« J'avais le bébé et j'étais coincée »

« Je me sens libre depuis peu, alors que nous sommes séparés depuis deux ans », lâche Clémence Fraboulet, 34 ans, mère de deux enfants, victime de violences conjugales pendant cinq ans.

Son histoire d'amour a débuté comme un conte de fée : « Il avait le costume du Prince charmant », résume la jeune femme. Mais à l'inverse d'un conte, le prince charmant s'est transformé très vite, en être diabolique. Il a commencé par éloigner les amis de Clémence et lui a demandé de changer de travail. « Il voulait le meilleur pour moi, disait-il. » Et telle une araignée, il a tissé sa toile. Lorsque les premières insultes ont fusé, Clémence s'est sentie fautive de ne pas le rendre heureux. Mais rien ne lui convenait et inexorablement, le fil de la toile s'est déroulé. Il lui a avoué son désir de fonder une famille : « Il m'a vendu ce rêve de famille idéale. Quand notre fils est né, j'étais coincée. »

Violences verbales et psychologiques se sont enchaînées, prenant leur place dans le quotidien de la famille. Aucun répit pour la jeune femme, « mais je lui trouvais encore des excuses. » Et, les coups se sont mis à tomber. Clémence



Suite à l'affaire Weinstein, Clémence se décide à témoigner et c'est sur le plateau de l'émission de France 2 "Ça commence aujourd'hui", que la jeune femme battue raconte son histoire.

n'en a parlé à personne, elle croyait encore pouvoir aider son conjoint. Jusqu'au jour où il l'a maltraitée devant les enfants. Il lui a fallu énormément de courage pour réaliser qu'elle était une victime. Il lui a fallu énormément de courage pour s'enfuir après avoir subi pendant deux heures de graves violences. « Je savais que si je m'en sortais vivante, je partirais. » Et de

glisser : « J'habitais le centre du village, mes fenêtres étaient ouvertes et mes cris de terreur n'ont alerté personne. » Au bout de son calvaire, prétextant des courses à faire, elle a réussi à récupérer sa carte de crédit et sa clé de voiture et a pris le chemin du sud de la France, avec ses enfants. Elle a pu rejoindre son domicile après un référé de protection.

Marie-Anne BOURGEOIS

« Putain de guerrières ! » veut aider les femmes

À la suite de l'affaire Weinstein, Clémence a commencé à lire des articles et à consulter les pages Facebook dédiées aux violences faites aux femmes. « La parole s'est libérée et j'ai eu envie de témoigner », lance-t-elle. Et, à la suite d'un appel à témoins, Clémence a rejoint le plateau de France 2 pour l'émission "Ça commence aujourd'hui". « Je n'ai plus de sentiments pour lui ni de ressentiments ni de colère. Je n'ai plus peur, il ne reste rien. Mais j'aimerais que cet état de bien-être ne soit pas éphémère et j'ai envie d'aider les autres femmes. La violence conjugale est un vrai fléau », assène la jeune femme.

Son chemin pour se reconstruire a été long. Elle a été aidée par le centre d'information sur les droits des femmes, CIDFF, qui lui a permis de rencontrer un juriste, une psychologue. « J'ai enfin pu mettre des mots sur les maux. Je n'étais responsable de rien, j'étais une victime. » Elle a ensuite intégré un groupe de paroles et essayé l'art-thérapie. « Cette association est un vrai sou-

tien », assure-t-elle. Elle a également effectué des séances d'hypnothérapie et depuis elle a envie de dire que « les femmes battues ne sont pas faibles. Pour supporter tout cela, tous ces sévices, sans aide, il faut être forte. » Et de lâcher : « Lorsqu'on est enfin libérée, il faut supporter le regard des autres et des réflexions déplacées. Pour nos enfants, on est fortes. »

Alors, c'est décidé, Clémence va monter une association, au nom révélateur de "Putain de guerrières !". Son objectif : récolter des fonds pour aider les femmes à payer un avocat, à se reconstruire ou encore leur offrir une séance chez le coiffeur ou l'esthéticienne. « Se reconstruire c'est aussi difficile que de partir. »

En parallèle, Clémence est en train d'écrire un livre. « Une partie des bénéfices ira à l'association. » Et pour aller au bout de son engagement, elle marchera, ce samedi 25 novembre, avec les autres femmes, contre les violences faites aux femmes.

M-A B

« Avant de déposer plainte, il faut en parler autour de soi »

Me Agnès Vibert-Guigue, conseil au barreau de Gap et sensible à la question des femmes, apporte un éclairage juridique.

→ **Quand peut-on parler de harcèlement sexuel ?**

« Dans le harcèlement, il y a forcément la notion de répétition. Des propos humiliants, dégradants. On peut aussi parler de harcèlement quand il existe une pression. Et ce, même si n'y a pas de répétition. Quand, par exemple, un supérieur hiérarchique fait des propositions en faisant comprendre que le refus peut avoir des conséquences. On parle d'agressions sexuelles, quand il y a un contact physique dès lors qu'il n'y a pas de consentement. Essayer d'embrasser quelqu'un peut relever de l'agression sexuelle. »

→ **Est-il facile de déposer plainte ?**

« Le fait qu'il y a si peu de dépôts de plainte est la preuve que non. Une victime n'a pas forcément envie d'aller raconter son histoire à des policiers ou des gendarmes, qui sont bien souvent des hommes. Nous sommes dans une société machiste. Et la victime peut souvent se confronter à cet état d'esprit : "Qu'est-ce que c'est que cette sainte-nitouche", "ce n'est rien". Dans le département, ce n'est vraiment pas facile. »

→ **Au niveau national, 5 % des plaintes aboutissent, ce qui est peu. Pourquoi ?**

« L'absence de preuves, d'éléments concrets. S'il n'y a pas de témoin qui vient corroborer ce que dénonce la victime, c'est compliqué. Bien souvent, c'est parole contre parole. Si les victimes ne se sont



Me Agnès Vibert-Guigue. Le DL

pas plaintes dans leur encouragement, ça complique les choses. Après, il arrive que les harceleurs ne soient pas très malins et laissent des preuves écrites ou des messages qu'ils envoient avec leur téléphone. Si plusieurs personnes sont victimes du même auteur, ça peut aussi permettre de faire aboutir la plainte. »

→ **Quels recours peut avoir une victime après que sa plainte a été classée sans suite ?**

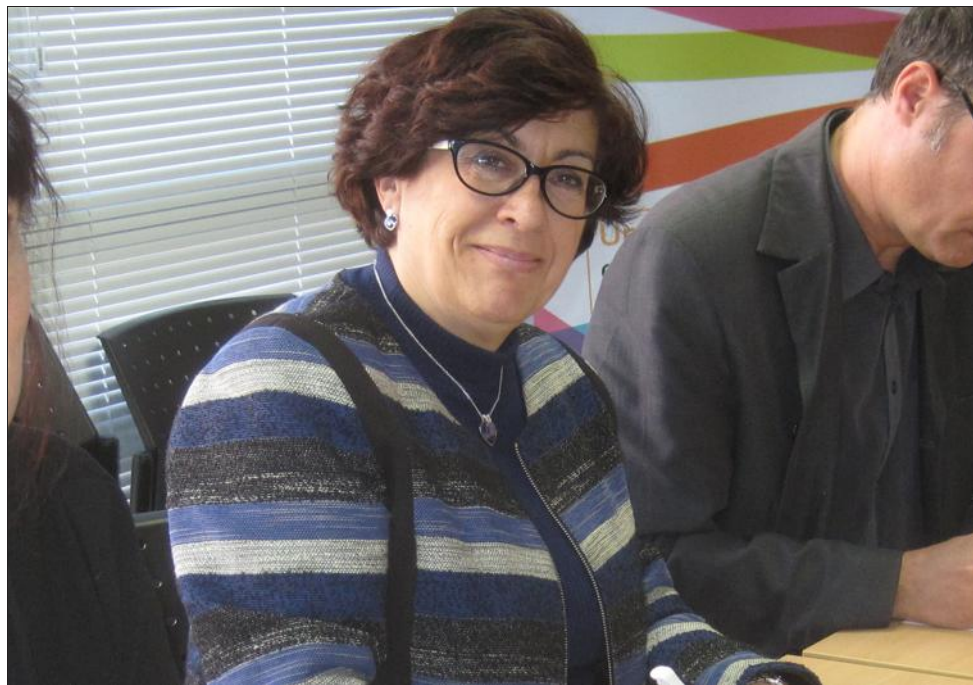
« Elle peut saisir le juge d'instruction après s'être constituée partie civile. Une information judiciaire sera ouverte. Ce qui va permettre d'avoir des investigations plus complètes, des questions plus poussées. Elles peuvent également saisir, par voie de citation directe, le tribunal correctionnel. Il faut que la justice soit humaine, les magistrats ne sont pas des logiciels. La part d'analyse peut être différente d'une personne à une autre. »

→ **Que pouvez-vous conseiller aux victimes ?**

« Avant de déposer plainte, il faut en parler autour de soi. Au médecin du travail, au psychologue... De façon à se constituer une base de pièces, nécessaires à l'enquête. »

Propos recueillis par E.C.

Harcèlement : « Il faut que la parole se libère » confie la présidente du CIDFF 05



Brigitte Nectoux, présidente du CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles).

Photo archives le DL

Sur les 150 cas traités cette année par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles des Hautes-Alpes, seulement « quatre à six » relèvent du harcèlement sexuel. « Nous avons très peu de femmes qui poussent notre porte pour en parler », déplore la présidente du CIDFF. Pourtant, selon Brigitte Nectoux, « il y a beaucoup plus de victimes. » Difficile encore de percer l'abcès, notamment quand cela concerne le harcèlement au travail. « La victime peut avoir peur de perdre son emploi », évoque Brigitte Nectoux. « On peut encore entendre aujourd'hui "Elle a eu une promotion canapé", c'est insupportable. Si certaines passent le cap, ça reste ancré dans leur mémoire et ça peut avoir un impact. »

Le harcèlement peut engendrer « une grande souffrance

psychologique, une déprime, voire une dépression parce qu'on n'en parle pas. Au pire des cas, ça peut mener à des crises suicidaires. » La présidente évoque aussi le harcèlement moral qui peut-être tout aussi dangereux mais bien plus subtil. « C'est le comportement des hommes qui doit changer », insiste-elle. Et cela passe par l'éducation, dès le plus jeune âge. « Apprendre le respect homme-femme ». En attendant, Brigitte Nectoux invite toutes celles, victimes de harcèlement ou d'agression à venir frapper à la porte du CIDFF. « Il faut absolument que la parole se libère ». Le centre met à disposition une psychologue et une juriste. Les femmes « seront accueillies et soutenues. »

E.C.

CIDFF, 24 avenue Jean-Jaurès, à Gap. Tél. 04 92 55 33 98.

Ce que dit la loi en matière de prescription

→ Agnès Vibert-Guigue rappelle qu'en matière d'infractions sexuelles, la prescription a changé. Pour tous les types d'agressions sexuelles, considérées comme des délits par le code pénal, le délai de prescription est passé de 3 à 6 ans. Ce qui laisse un peu de temps aux victimes pour se prononcer et déposer une éventuelle plainte.



Au lycée Aristide-Briand, le hall d'entrée s'est paré depuis quelques jours de la couleur orange où des panneaux d'affichage en français, espagnol et allemand expliquent le but de cette journée du 25 novembre. Ce vendredi sera orienté autour de la thématique et les élèves, ainsi que les différents acteurs de l'établissement, sont appelés à porter les couleurs de "Orange Your World". Photo Le DL/Gérald LUCAS

« À partir de quand peut-on parler de violences ? »



Sylvie Arnaud-Goddet
54 ans, agent hospitalier, Laragne-Montéclin

« Ça commence déjà par le simple fait d'être irrespectueux. Les sifflets dans la rue, le harcèlement, les remarques déplacées ou les commentaires salaces provoquent déjà malaise et souffrance. Les femmes sont plus souvent victimes car considérées plus faibles à cause d'un certain machisme ancestral. Ne pas avoir le droit de vote avant 1946 était déjà une forme de violence, de maltraitance, institutionnelle celle-là »



Katherine Andrzejewski
62 ans employée et bientôt retraitée, Savines-le-Lac

« De la mobilisation oui, mais pas encore assez pour éradiquer la violence faite aux femmes. On peut parler de violences à partir du moment où la femme est opposée à la sujétion, quelle qu'elle soit. La prise de conscience de la société n'est pas assez forte, elle se met en place grâce aux victimes des États-Unis qui ont osé dénoncer leur agresseur. La mobilisation commence petit à petit, mais pas assez à mon goût. »



Guillaume Fournier
34 ans, commercial, Briançon

« Je pense que tout acte ou parole qui ne respecte pas un refus est une forme d'agression, qu'il s'agisse d'obtenir un numéro de téléphone ou un baiser. J'espère n'avoir jamais froissé une femme en ce sens. Je crois que les hommes se posent de plus en plus de questions, surtout depuis ces derniers mois. Il faut toutefois faire la différence entre une tentative de séduction, même maladroite, et un vrai manque de respect. »



Natasha Merle
32 ans, négociatrice, Briançon

« Il y a des violences psychologiques, comme se faire rabaisser ou insulter, et des violences physiques. Trop de femmes se font insulter quand elles ne répondent pas à la drague de rue, c'est une forme de violence, même si la première chose qui vient à l'esprit est le conjoint qui frappe sa compagne. Je ne crois pas que la sensibilisation actuelle changera les choses, je crois que les hommes se croient tout permis. »